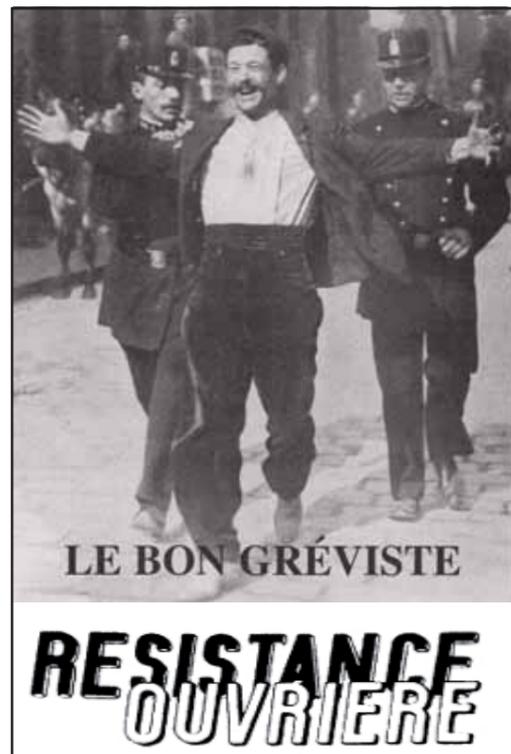


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 702 - Juin 2019 - 55^{ème} année - 1,50 €



Un tremplin vers la grève pour stopper le gouvernement



Rassemblement FO
à Paris,
le 21 septembre 2019



(Lire P. 5)

Manitou

Majoritaire, FO pourra signer seule les accords

Les élections professionnelles se sont tenues à Manitou du 11 au 14 juin dernier.

Trois faits nouveaux ont également marqué ces premières élections CSE : le vote électronique, la présence d'une liste CFTC et un scrutin organisé sur 6 établissements.

La participation a été nettement en baisse chez les ouvriers et fortement en hausse chez les cadres. Toutes les organisations en ont donc subi les conséquences, à l'exception de la CFE-CGC qui a gagné 7 points de représentativité globale.

FO obtient tout de même ses meilleurs résultats dans les 1^{er} et 2^{ème} collèges, pour un total de 44,31 % des suffrages exprimés. La CGT n'atteint pas quant à elle les 10 % nécessaires à la représentativité.

Dans ces conditions, en terme de poids relatif selon les termes de la loi Travail, FO obtient une audience de 50,42 %.

Majoritaire, FO aura donc la capacité de signer seule des accords. ■

Audience au niveau de l'entreprise - Représentativité globale						
Collèges Titulaires CSE 1er tour	CFDT	CGT	FO	CFE-CGC	CFTC	Total suffrages exprimés
Total suffrages exprimés dans tous les établissements	232	127	666	423	55	1503
Audience sur les 3 collèges	15,44%	8,45%	44,31%	28,14%	3,66%	100%
OS représentative au niveau des 3 collèges	Oui	Non	Oui	Oui	Non	

Audience au niveau de l'entreprise - Représentativité Loi Travail						
Collèges Titulaires CSE 1er tour	CFDT	CGT	FO	CFE-CGC	CFTC	Total suffrages exprimés
Suffrages exprimés	232		666	423		1321
OS représentatives Loi Travail	17,56%		50,42%	32,02%		100%

Quo Vadis

Nouveau succès électoral

Les résultats des élections professionnelles CSE au sein de Quo Vadis sont connus depuis ce mardi 18 juin. Il s'agit d'un nouveau succès électoral pour FO, puisque nos camarades obtiennent 5 sièges de titulaires sur les 7 disponibles et

73 % de représentativité dans le 1^{er} collège, 2 sièges de titulaires et 100% de représentativité dans le second collège. Cela correspond à un taux de représentativité totale de 76 % pour FO. Le taux de participation s'est élevé à 80 %. ■



Conseillers prud'hommes Stage AFIP régional

14 conseillers prud'hommes d'Angers, Laval, Le Mans, Nantes, Saint-Nazaire et Saumur ont suivi un stage de formation du 3 juin 2019 au 7 juin 2019 au siège de l'Union Départementale des Syndicats CGT- Force Ouvrière de la Mayenne. Le stage était encadré par trois animateurs AFIP (un ancien et deux nouveaux : l'organisation forme aussi ses formateurs).



Clinique Sainte Marie de Châteaubriant Un vote massif et unanime pour un CSE 100% FO

Les salariés ont su se mobiliser pour soutenir l'action des représentants Force Ouvrière lors de l'élection du 4 juin. Force Ouvrière a été élue à 89,88 %, montrant à la Direction que les représentants du personnel sont fortement soutenus par leurs collègues.



Avec 86,85 % de participation à l'élection du CSE, le personnel a montré qu'il peut se mobiliser et qu'il est toujours impliqué dans la vie de la société. En effet les relations restent tendues entre le personnel et

la direction. Nous revendiquons des augmentations de salaires depuis 6 ans et ce plébiscite nous encourage à

continuer notre bras de fer. ■
Thierry Vaillant
Délégué syndical FO

Organismes sociaux FO 44 Assemblée générale

Les Organismes Sociaux de Loire Atlantique (CPAM, CAF, CARSAT, UGECAM, DRSM, ACOSS et retraités de la Sécurité sociale) ont tenu leur

assemblée générale annuelle le lundi 27 mai en présence de Laurent Weber, secrétaire de la section fédérale. 40 militants étaient présents.

Faire barrage à la contre-réforme des retraites

En préambule, Michel Le Roc'h, secrétaire de l'UD FO 44, a d'emblée rappelé la nécessité de faire barrage au projet de contre-réforme des retraites et indiqué que l'UD s'engageait à fond dans une campagne tout azimut. Delevoye doit rendre ses recommandations le 15 juillet 2019 pour un projet de loi aux alentours du 15 septembre 2019. Un grand rassemblement est d'ores et déjà prévu à la mi-septembre [21 septembre - NDLR], afin de préparer la grève dans l'action commune public-privé et avec les retraités. Il s'est également exprimé sur l'accord AGIRC-ARRCO, venant d'être signé par FO, entérinant de fait la décote de 10% par an pendant 3 ans en cas de départ à l'âge légal de 62 ans prévu dans l'accord de 2015, accord que FO n'avait pas signé. Il est revenu sur la situation dans les urgences hospitalières et la nécessité de dire non aux journées d'action : la solution passant par la grève sur plusieurs jours.

Rapports et instances votés à l'unanimité

Nathalie Boisseau, secrétaire du syndicat FO des Organismes sociaux du 44, a présenté ensuite le rapport d'activité 2018/2019. Celui-ci, ainsi que le rapport de trésorerie, ont été adoptés à l'unanimité. Le nouveau bureau et un conseil syndical de 36 membres ont été élus.



Des attaques sans précédent contre la Sécurité

Laurent Weber a souligné que la résistance s'exprimait partout et se heurtait à une répression sans précédent, notamment lors des samedis Gilets Jaunes et du rassemblement du 1er mai à Paris, où la police a chargé délibérément les services d'ordre syndicaux à plusieurs reprises. La Sécurité sociale est attaquée en tant qu'Institution : la fusion annoncée du recouvrement fiscal et social, l'accueil du régime des indépendants qui ne sont pas des salariés, l'intégration de diverses mutuelles, le rapport « Lecoq » qui vise à sortir la prévention des CARSAT, l'instauration d'un régime de retraite unique par points, toutes ces mesures ont pour but la mise à mort de la Sécurité sociale de 1945.

Retrait du projet de nouvelle classification !

Laurent Weber a également fait le point sur la négociation en cours concernant une nouvelle classification des personnels de

Sécurité sociale qui aboutirait pour certains agents à une perte de salaire! Les organisations syndicales FO, CGT et CFDT demandent le retrait de ce projet et l'ouverture de véritables négociations basées sur des mesures collectives. Une journée de grève en juin pourrait être préparatoire à la montée du personnel à Paris en septembre.

Enfin, il a conclu son intervention en rappelant que la question centrale reste celle des effectifs, qui continue de diminuer de manière drastique, alors que partout les organismes « prennent l'eau ». Les directions s'attaquent sans relâche aux accords locaux, aux RTT, aux accords sur le temps de travail afin de récupérer du temps, même s'il s'agit de minutes... La discussion s'est engagée avec les militants, puis s'est poursuivie autour d'un pot de clôture où nous avons trinqué à la défense de la Sécurité sociale de 1945. ■

Eric Pelard
Secrétaire adjoint
des Organismes sociaux FO

Utiliser le droit au profit des salariés

Compte-tenu de l'importance du chômage, les conseils de prud'hommes sont le plus souvent saisis après la rupture du contrat de travail et très peu au cours de l'exécution dudit contrat. Il s'ensuit que la plupart des requêtes comportent des demandes relatives à la rupture du contrat de travail.

Le stage avait donc pour objectif de dresser un panorama des modes de rupture du CDI, de faire connaître aux stagiaires les droits attachés à toute rupture d'un contrat de travail et à chaque type de rupture.

Dans tous les cas, il s'est agi d'analyser les règles, d'apprendre à faire les distinctions qui permettront de faire reconnaître les droits des salariés : par exemple l'ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail permet à l'employeur de préciser le motif de licenciement de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'explication du salarié. L'accent a été mis sur le fait que préciser n'est pas ajouter et donc sur la possibilité de faire naître une jurisprudence limitant les effets néfastes de ce texte. Les conseillers prud'hommes sont tout à la fois des juges (impartiaux) et des militants (par nature partiaux et pour les militants Force Ouvrière, du côté des salariés). Ils doivent résoudre cette contradiction apparente en utilisant le droit au profit des salariés sans tordre le cou au droit.

Les Prud'hommes mis à mal

Le conseil des Prud'hommes a été mis à mal par :

- le dévoiement du recours à la rupture conventionnelle, notamment pour éviter des licenciements économiques ;
- les dispositions de la loi El Khomri qui, notamment, réduit leur pouvoir d'appréciation des motifs économiques de licenciement ;
- le décret du 20 mai 2016, pris pour l'application de la loi Macron, qui complexifie la procédure et dresse

des obstacles au salarié pour saisir la justice ;

► l'ordonnance du 22 septembre 2017 sur la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail, qui tend à créer des barèmes indigents pour l'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Écarter l'application des barèmes, contrairement aux traités internationaux

Le stage comporte, de manière détaillée, les informations de nature à permettre d'écarter l'application des barèmes. Il s'agit bien d'utiliser le droit (notamment l'inconventionnalité des barèmes, soit leur contradiction avec les traités internationaux) en faveur des salariés et non tordre le cou au droit (écarter les barèmes au seul motif que nous y sommes opposés). Cet aspect revêt une brûlante actualité puisque de nombreux conseils de Prud'hommes (Valence, Grenoble, Troyes, Agen, Dijon, Angers, Lyon, Lons-le-Saunier, Forbach, etc.) ont écarté le barème d'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse comme contraire à l'article 10 de la convention 158 de l'Organisation Internationale du travail (OIT), ratifiée par la France le 16 mars 1989, et à l'article 24 de la charte européenne du 3 mai 1996, ratifiée par la France le 7 mai 1999. Les débats ont eu lieu devant la Cour d'Appel de Paris, le 23 mai dernier, dans une affaire mettant en cause le barème : la CGT-FO, avec la CGT, l'Union Syndicale Solidaires et le Syndicat des Avocats de France, s'est portée partie intervenante pour combattre notamment la position de l'Avocat Général, intervenant en exécution d'une directive de la Garde des Sceaux, qui a tenté de soutenir que le barème était la protection de l'intérêt général.

Au total donc, dans le prolongement de l'action revendicative de la Confédération et des Unions Départementales, la formation des conseillers prud'hommes tend à les armer pour défendre les droits des salariés et les rétablir dans leur dignité. ■

Gérard Hinaux
Animateur de la formation AFIP

Communiqué

des Unions départementales 44-49-53-72-85
du 4 juin 2019



Ne pas aliéner notre indépendance et sauvegarder notre liberté !

Suite à la réunion du 6 mai à Maignon consacrée à l'emploi, le gouvernement a adressé une circulaire aux préfets de régions relative à « la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique », les invitant à « convier dans les dix jours l'ensemble des acteurs pertinents du territoire ».

Nous avons donc reçu une invitation à nous « mobiliser » le 28 mai « pour l'emploi et la transition écologique et numérique », aux côtés d'associations diverses et d'élus.

Considérant que là n'est pas la place d'une organisation syndicale libre et indépendante, nous avons décliné cette invitation.

Le président de la république souhaite que les organisations syndicales et les acteurs divers de la société – qu'il désigne indistinctement sous la notion de « corps intermédiaires » – travaillent ensemble pour mettre en place les « réformes nécessaires » sous l'autorité du premier ministre. Il ne s'agit donc pas de discuter dans ce cadre des sujets à caractère revendicatif, mais de nous associer à la mise en oeuvre des mesures décidées par le gouvernement.

Les « six chantiers » de cette « mobilisation nationale et territoriale »⁽¹⁾ forment un tout. Participer à telle ou telle réunion, sous prétexte que celle-ci permettrait de défendre hypothétiquement un aspect de notre cahier de revendications, ce serait mettre le doigt dans un

engrenage, avec le risque d'aliéner notre indépendance et notre liberté.

L'heure n'est certainement pas à se rassembler nationalement ou localement derrière le Premier ministre et le préfet, apportant ainsi une caution à la mise en oeuvre de toutes les mesures régressives actuelles (*projet de loi de transformation de la fonction publique, projet de loi de l'école de la confiance, projet de « réforme » des retraites, etc.*). L'heure est au contraire à la mobilisation pour défendre les garanties collectives, les conquêtes sociales, les services publics et les emplois.

Ainsi, et à titre d'exemple, nous revendiquons que l'État garantisse le maintien de l'emploi à Arjowiggins (760 salariés concernés, ainsi que 2 000 emplois impactés), y compris par une nationalisation temporaire du site, dans l'attente d'un projet industriel pérenne et ambitieux. Nous exigeons également la création de postes nécessaire au bon fonctionnement des urgences et de tous les services publics.

Plus que jamais : résister, revendiquer, reconquérir !

⁽¹⁾ Entre autres : soutenir l'apprentissage, faire évoluer l'offre de service de Pôle emploi, lever les freins à la reprise de l'emploi, mieux accompagner les territoires en transition, changer de dimension sur l'écologie du quotidien, accompagner la rénovation thermique des logements, etc.



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Clarté et fermeté !

Quelques jours après la désillusion des résultats des élections européennes, de nombreux « marcheurs » tentent de se rassurer à bon compte. Plusieurs sondages indiquent une embellie et un regain de confiance pour le président de la République et le Premier ministre. Pour eux, le mouvement des gilets jaunes, « c'est du passé » et l'exécutif peut aborder sereinement le nouvel acte du quinquennat, « sans changement de cap ».

C'est donc confiant, semble-t-il, qu'Edouard Philippe a présenté le 12 juin devant l'Assemblée Nationale l'acte II du quinquennat avec ses mesures phares : entre autres, le durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation pour les chômeurs dans le cadre d'une étatisation accélérée de l'assurance chômage⁽¹⁾ et une incitation à travailler plus longtemps, avec l'instauration d'un « âge d'équilibre » ou « âge pivot » à 64 ans pour le départ à la retraite.

De telles annonces suscitent déjà émoi et colère. Le fossé ne cesse de se creuser entre ceux qui « en haut » détruisent les conquêtes sociales et la grande majorité qui « en bas » luttent pour défendre leurs intérêts et leurs conditions d'existence.

Samedi 15 juin avant le début de la finale du Top 14 de rugby, Emmanuel Macron a reçu une longue et impressionnante salve de huées et de sifflets à son entrée sur la pelouse du Stade de France. L'illusion a soudainement laissé place à la réalité.

La réalité, c'est ce que vivent tous les jours les hospitaliers des Urgences, épuisés par la détérioration des conditions de travail, le manque de postes et de lits. Malgré les

réquisitions et les intimidations, la grève s'étend et ce sont maintenant 120 services d'Urgences qui sont mobilisés.

Contrainte de répondre à cette colère, la ministre Agnès Buzyn a annoncé débloquer 70 malheureux petits millions d'euros, dont 15 millions d'euros pour les embauches là où il en faudrait dix fois plus pour commencer à inverser la tendance et 55 millions pour les primes, soit 100€ pour chaque agent, là où ils en réclament 300.

Ce n'est pas une surprise, la ministre a choisi de ne pas répondre aux revendications des agents, prenant la responsabilité d'un durcissement de la mobilisation et de la généralisation de la grève.

La méthode est toujours la même. L'exécutif considère que la place des organisations syndicales n'est pas de revendiquer mais de participer à la mise en oeuvre de la destruction de toutes nos conquêtes sociales dans le cadre de concertations qui prennent des formes diverses.

Notre confédération a eu mille fois raison de quitter le cadre des concertations organisées autour du haut-commissaire Jean-Paul Delevoye pour avancer dans la mise en place d'un régime universel de retraite. La déclaration de la Commission Exécutive Confédérale du 16 mai dernier réaffirme clairement notre « opposition résolue au projet de réforme des retraites vers un régime universel » et « à toute forme de dispositif (...) conduisant à contraindre les salariés à travailler jusqu'à 63 – 64 ans ».

Face à l'exécutif, la clarté est une des conditions des succès à venir.

Clarté et fermeté... Fermeté également vis-à-vis du président de la République. Saluer le discours « fort » d'Emmanuel Macron « en faveur des normes internationales » à l'occasion de la conférence internationale du travail, ne peut que troubler les militants.

Pour contraindre le gouvernement et obtenir l'abandon du projet de « réforme » des retraites, nous devons plus que jamais être déterminés et préparer sérieusement les conditions de la grève. Il nous faudra bien entendu déjouer le petit jeu des rituelles « journées d'action » dont la fonction est d'épuiser, d'isoler et démoraliser les salariés les plus combattifs.

Ainsi, le rassemblement du samedi 21 septembre prochain, loin d'être « une journée d'action » de plus, doit être conçu comme un tremplin pour préparer la grève et obtenir le retrait de la « réforme » du gouvernement. Donner confiance aux militants et aux syndiqués... pour gagner !

⁽¹⁾ Il faudra avoir travaillé l'équivalent de six mois durant les 24 mois précédents au lieu de quatre mois durant 28 mois actuellement. S'y ajoute l'allongement de la durée requise pour recharger ses droits quand on est contraint aux CDD successifs : le passage à 6 mois d'activité au lieu de 1 mois requis (150 heures) conduira à sortir nombre de précaires de l'indemnisation. La confédération condamne fermement dans son communiqué du 18 juin toutes ces dispositions.

Site : force-ouvriere44.fr – Blog : fo44.org



LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE
UNION DÉPARTEMENTALE



ACTUALITES – FO44 – PRATIQUE – DOSSIERS – LIENS UTILES – NOUS CONTACTER

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 55^{ème} année
CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert

Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat,
44200 Nantes - Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46

Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr

E-m@il Ouest Syndicaliste : ouest syndicaliste@fo44.fr

E-mail UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2019

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



Le 11 juin, devant la conférence annuelle de l'OIT, Macron a salué la liberté syndicale «*pilier indispensable de la démocratie*» et fustigé «*les inégalités de ce capitalisme devenu fou qui profite de plus en plus à quelques-uns*». Ensuite, devant les journalistes, il a commenté goguenard son propre discours, le qualifiant de «*crypto-marxiste*» ! On sait le personnage cynique et manipulateur, spécialiste du brouillage des cartes...

Le «*président des riches*» (de ces «*quelques-uns*» qu'il fait tant «*profiter*...») ose se poser en défenseur du syndicalisme, alors qu'«*en même temps*» s'appliquent les ordonnances «*travail*» qui amputent considérablement les libertés syndicales, alors qu'«*en même temps*» il fait gazer les manifestations syndicales et déclenche contre les libertés la violence policière.

Devant cette grossière tartufferie, personne ne devrait être dupe! Pourtant le journal *Le Monde* du 13 juin nous apprend que «*le président s'est entretenu avec les numéros un des organisations syndicales (...). Un échange jugé «constructif» par M. Berger et par la plupart des participants.*»

Pour Laurent Berger, cela va de soi, lui qui a déclaré vouloir «*la réussite du quinquennat*».

Pour la représentante de la CGT, Sophie Binet, on ne sait pas. Ou plutôt, oui, on sait : Philippe Martinez vient de voter en faveur de la CFDT à la présidence de la Confédération Européenne des Syndicats.

Avant, il avait assuré qu'il n'avait «*pas de soucis à voter pour Laurent*». Il a ensuite accordé une interview commune avec ledit «*Laurent*» à l'AEF pour appeler les salariés à voter aux européennes, bien entendu contre l'extrême droite, donc pour Macron - sans le dire, en toute hypocrisie?...

Le journal poursuit : «*Pour M. Veyrier, M. Macron a tenu «un discours fort en faveur des normes internationales.*»

FO, se référant notamment à la norme 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, a engagé un recours auprès de l'OIT en annulation des dispositions liberticides de la loi Travail. La confédération FO n'est ni la mouche du coche, ni l'opposition à Sa Majesté. Mais il y a pire! «*Tous les syndicalistes ont célébré les vertus du tripartisme - État, employeurs, travailleurs*», poursuit *Le Monde*!

Tous les syndicalistes ? On espère que non... Le paritarisme, la pratique contractuelle, sont dans les gènes de FO, qui a toujours rejeté le «*tripartisme*», antichambre du corporatisme mussolinien.

Pour l'acte deux du quinquennat, Macron a d'ailleurs appelé les syndicats à travailler «*sous l'autorité du Premier ministre*» (sic).

Comment accepter ? Accepter de servir de godillots à un apprenti dictateur aux pieds d'argile³, qui veut étouffer toute démocratie politique et syndicale dans le garrot d'un face-à-face avec celle qu'il a choisi de faire sa meilleure «*ennemie*» ?

La réponse ? Ne devons-nous pas la donner tout de suite en soutenant sans réserve les urgentistes en grève avec leur collectif ?

Ne devons nous pas la donner au rassemblement national FO à Paris le 21 septembre prochain, s'il est conçu comme la mobilisation des militants pour préparer et organiser la grève, tous ensemble, jusqu'à satisfaction, en particulier jusqu'au retrait de la contre-réforme des retraites ?

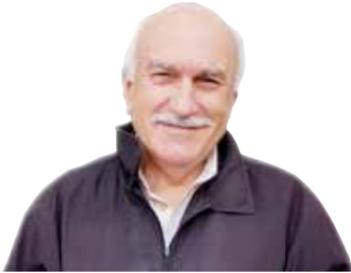
JA

1- *Le Parisien* du 22 mars 2019, en plein déchainement de la violence contre les gilets jaunes.

2- Au congrès de la CES, la délégation FO s'est abstenue sur le vote Berger.

3- Malgré la mobilisation de tous les moyens de l'État pour le «*Grand débat*» et l'assourdissant tapage médiatique, sa liste n'a récolté qu'un maigre 10% des inscrits et une piètre seconde place aux européennes...

Retraites par points Non à la contre-réforme Macron



Dans son intervention Macron a confirmé que les petites retraites seraient revalorisées de l'inflation à compter de 2020 et tous les retraités en 2021. Quelle est ta réaction à ces annonces ? N'est-ce pas quand même le produit de toutes nos manifestations ?

Il est certain que la majorité actuelle, à l'approche des élections européennes et avec la perspective des municipales l'an prochain, s'inquiète du profond ressentiment des retraités suite à la hausse de la CSG et au quasi-gel des revalorisations de pension. Macron a donc envoyé un signe en remontant le curseur pour l'application de la hausse de la CSG de 1 200 € à 2 000 € et en promettant de revenir à l'indexation sur l'inflation partiellement en 2020 et totalement en 2021. C'est un recul attribuable à la mobilisation des retraités du groupe des 9.

Reste que ce qui aura été pris aux retraités ne sera pas restitué. Cette année, l'indexation de 0,3 % au lieu de 1,7 % (indice INSEE) aura quand même représenté 2,5 milliards d'euros pris aux retraités.

Par ailleurs, indexer une partie seulement des retraités est une rupture d'égalité et pose un problème constitutionnel.

Quant à l'application de la CSG au-dessus des 2 000 €, cela pose encore une fois la question de savoir si l'on retient le revenu fiscal de référence (RFR) auquel cas, dans beaucoup de foyers, des retraités ayant moins des 2 000 € annoncés se verront quand même appliquer la CSG majorée de 1,7 point.

Le président de la République a confirmé son intention d'aller jusqu'au bout de la retraite par points et donc de la destruction des 42 régimes existants. Quelles conséquences en attendre ?

Le but ultime est bien la destruction de tout ce que le mouvement syndical a construit depuis 1945. Pour un résultat espéré très concret : faire plus de 100 milliards d'économies. Pour le patronat, il s'agit de ramener le «*coût*» des retraites (près de 14 % de la richesse nationale) à la moyenne européenne soit 3 points de moins.

Même si ce n'est pas ce que le Haut-Commissaire à la réforme des retraites se donne comme objectif, il a expliqué régulièrement qu'il fallait que le nouveau système reste dans «*l'enveloppe*» actuelle. Or, les retraites ne relèvent pas d'une logique budgétaire mais d'une logique de droits. Et, de nouvelles générations de retraités arrivent : comment leurs pensions tiendront-elles si on considère la part actuelle de 14 % comme indépassable ?

Il n'y a qu'une solution : faire baisser le rendement du système de retraite et pour cela le système par points est la solution : les gouvernements pourront jouer avec la valeur d'achat et avec la valeur de service, au moment de la liquidation de la pension.

Le président de la République s'était engagé à ce que les actuels retraités en soient exclus. Cela te paraît-il possible et crédible ?

Non, pour les raisons ci-dessus. Si, en cas de crise économique, un gouvernement décide de geler ou même de baisser la valeur de service du point, on ne voit pas pourquoi les retraités dont la pension a été

INTERVIEW

Entretien avec Didier Hotte, secrétaire-adjoint de l'Union Confédérale des Retraités CGT-FO

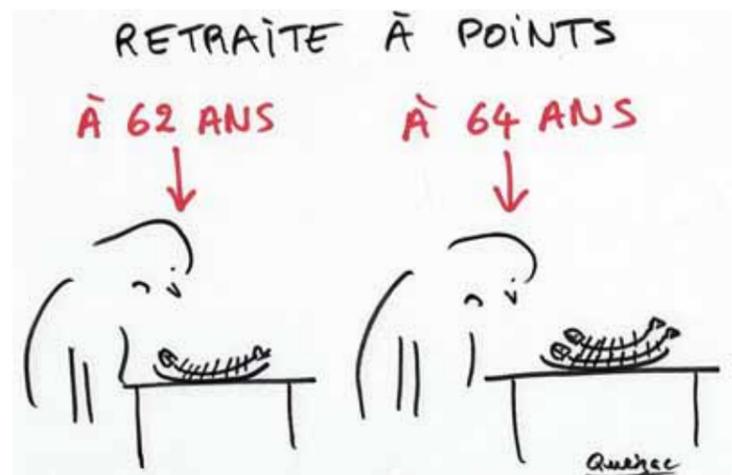
liquidée dans le système «*ancien*» (c'est-à-dire actuel) seraient épargnés par rapport aux retraités du système Macron : là, on nous parlerait évidemment du respect de l'égalité entre les citoyens !

Concernant la perte d'autonomie, le rapport Libault vient de sortir ainsi que le rapport du Sénat. Si le constat est dans la lignée des rapports précédents quant à la situation catastrophique des établissements, que pensez-vous des pistes envisagées pour le financement des mesures à prendre : jour de congé supplémentaire, cotisation dépendance qui pourrait être la continuité de la RDS, etc. Quelle est ta réaction ?

Le rapport Libault s'est fixé comme règle de base de ne pas créer de prélèvement supplémentaire. À partir de là, le rapporteur se liait les mains en se fixant comme seul objectif de «*flécher*» les financements qui existent déjà vers l'autonomie. Mais ce n'est pas ce que

FO lui a demandé, à savoir la prise en charge de la dépendance/autonomie par la Sécurité sociale, sur la base d'une prestation opposable (calculée selon des règles uniformes sur tout le territoire). Le financement pouvant se faire par le biais d'une cotisation employeur : si des salariés arrivent au terme de leur vie en de mauvaises conditions de santé, c'est souvent au travail qu'ils le doivent !

Pour sa part, l'UCR-FO a participé à la rencontre entre les retraités du groupe des 9 et les fédérations syndicales de salariés du secteur de l'aide aux personnes âgées (Aide à domicile et EHPAD). Cette réunion a concrétisé un engagement à se mobiliser ensemble pour arracher les revendications du secteur, au premier rang la création de 40 000 postes de professionnels avant la fin de l'année, sachant que ce ne serait qu'un premier pas vers ce qui est nécessaire pour arriver au ratio de un soignant pour un résident ! En tout état de cause, les retraités seront aux côtés des salariés du secteur dans les futures mobilisations. ■



Billet d'humeur

À propos de l'accord sur les retraites complémentaires

Les retraités FO de Loire-Atlantique réunis en Assemblée générale annuelle le 25 avril 2019 déclaraient :

«*Alors que les négociations sur le bilan de l'accord AGIRC-ARRCO de 2015 viennent de débiter, l'Assemblée générale rappelle que la confédération FO ne l'a pas signé du fait, notamment, de l'instauration du «*coefficient de solidarité*» en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2019.*

Celui-ci conduit désormais à réduire de 10 % la retraite complémentaire pendant trois ans, des salariés remplissant les conditions d'un départ à taux plein au régime de base ! ... sauf à accepter de prolonger leur départ de quatre trimestres !»

*L'Assemblée générale rappelle que le tract confédéral de l'époque intitulé : «*Retraites complémentaires : ce qu'ils ont fait*» se concluait par «*Quand un accord est bon on le signe, et on le défend. Quand il est mauvais on ne le signe pas et on le dénonce*».*

Or, la Confédération a décidé de signer l'accord sur les retraites

complémentaires après un vote indicatif très serré de la Commission Exécutive confédérale puisqu'une voix seulement séparait les partisans de la signature (15 voix) des opposants (14 voix).

Certes, cet accord rétablit l'indexation des retraites complémentaires sans condition sur l'inflation ce qui n'était plus le cas depuis 2013. Ce qui est une bonne chose. Toutefois, il maintient la disposition la plus contestée de l'accord de 2015, à savoir le malus de 10 % pendant trois ans si l'assuré fait valoir ses droits à la complémentaire à l'âge légal de départ de sa retraite de base.

Or, en 2015, nous estimions que le «*cœur de l'accord*» de 2015 était la mise en œuvre d'un coefficient dit de «*solidarité*» dont nous considérons que cela «*change la nature du système*».

Dans l'accord de 2015 les articles 12-1.2 et 12 prévoyaient déjà des dérogations. Ainsi les assurés exonérés de la CSG, ceux justifiant

d'une incapacité de 50 %, ne subissaient pas la décote de 10 %. Les assurés assujettis à un taux de CSG de 3,8 % subissaient, eux, une décote de 5 %.

Nous n'étions pas signataires non plus de l'accord de 2017 car «*il comportait les dispositions de mise en œuvre des abattements de l'accord de 2015.*»

Or, l'accord de 2019 dans son article 7 renvoie expressément aux articles 98 et 100 de l'accord du 17 novembre 2017, articles qui sont la reprise intégrale des articles 12-1.2 et 12 de l'accord de 2015 sur les coefficients dits de solidarité c'est-à-dire les décotes de 10 % pendant trois ans et les catégories concernées par les décotes.

L'accord de 2019 ne fait qu'élargir le nombre de dérogations aux assurés :

- ▶ *bénéficiant de l'allocation spécifique de solidarité (ASS),*
- ▶ *ayant eu un accident du travail ou de trajet avec une incapacité permanente de 20% (au lieu de 50% en 2015),*
- ▶ *invalides 1^{ère} et 2^{ème} catégorie*

▶ *percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH).*

La presse parle de 60 % d'assurés concernés par les dérogations en 2019 contre 50 % précédemment en 2015.

Par contre, l'assuré lambda, y compris celui en carrière longue, qui n'est ni malade ni handicapé, ni chômeur, et qui est assujéti à une CSG de 6,8% ou 8,3% lui, aura bien une décote pendant trois ans de 10%.

N'est-ce pas un mauvais signal envoyé au gouvernement qui précisément s'apprête, dans le cadre de son projet de système universel par points, à mettre en œuvre un mécanisme analogue de décote ouvrant la voie à un recul de l'âge de la retraite à 63 ou 64 ans ? ■

Claire COMPAIN
Présidente de l'UDR FO 44

Urgences

La grève s'amplifie à l'échelle nationale

La généralisation de la grève des personnels des Urgences est plus que jamais à l'ordre du jour pour faire céder le gouvernement. Partie à la mi-mars 2019 des agents des services d'Urgences de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), qui se sont constitués à cette occasion en Collectif Inter-Urgences, la grève n'a de cesse de s'étendre.

À la date du bouclage de ce journal ce mercredi 19 juin, plus de 120 services d'accueil d'Urgences (SAU) sont en grève dans toute la France, dont 8 dans les Pays de la Loire : Ancenis, Angers, Château-Gontier, Laval, Le Mans, Nantes, Saumur, Saint-Nazaire. En Mayenne, un préavis de grève a été déposé ce lundi 17 juin. En Vendée, les SAU de Luçon, Montaigu et La Roche-sur-Yon rejoindraient également le mouvement...

Les personnels paramédicaux et les médecins urgentistes renforcent peu à peu leurs liens, ce dont témoigne notamment le préavis de grève déposé par le syndicat FO des médecins hospitaliers (SNMH-FO)

Des comités de grève locaux au comité national de grève

Dans différents hôpitaux, des comités de grève se sont rapidement mis en place, intégrant les représentants élus des grévistes et les représentants des syndicats locaux, notamment FO. Le 25 mai dernier, une assemblée générale des grévistes des services d'Urgences de toute la France, a été convoquée par le Collectif Inter-Urgences, qui y a également invité les fédérations syndicales.

Dans ce cadre, les militants FO, partie prenante de la grève dans leurs établissements respectifs et mandatés par leurs syndicats locaux, ont tenu toute leur place de syndicalistes dans la mise en oeuvre du rapport de force

engagé avec le gouvernement pour gagner sur les revendications. L'assemblée générale du 25 mai a adopté les revendications nationales suivantes :

- ▶Création de postes pérennes ;
- ▶Arrêt des fermetures de lits et de services, créations de lits d'aval ;
- ▶Prime de 300 euros pour tous.

Sur cette base, elle a voté pour la constitution d'un comité national de grève, intégrant là encore représentants élus des grévistes et représentants des organisations syndicales, et la tenue d'une manifestation nationale à Paris le 6 juin dernier.

L'ampleur de la grève contraint Agnès Buzyn à faire des annonces qui restent insuffisantes

Le 6 juin dernier, plus de 80 SAU étaient représentés dans la montée à Paris. Près de 40 grévistes de Saint-Nazaire et de Nantes, dont plusieurs de nos camarades FO, ont manifesté à cette occasion.

Face à la détermination des grévistes et à la progression de la grève sur l'ensemble du territoire, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a été contrainte d'effectuer quelques annonces ce vendredi 14 juin, devant les représentants du Collectif



80 SAU en grève représentés dans la manifestation nationale du 6 juin à Paris

Inter-Urgences, des organisations syndicales et des directeurs hospitaliers. Le total de ces mesures s'élève à 70 millions d'euros, soit à peine 0,08 % du budget global des hôpitaux, qui s'élève à 81 milliards d'euros pour 2019. Une peccadille pour les 524 SAU publics que compte le pays.

Les annonces sont donc clairement insuffisantes (voir le communiqué de notre Union départementale ci-contre). Et ce n'est pas l'annonce d'une «mission» à l'automne sous l'égide d'un député LREM qui va affaiblir la détermination des grévistes.

Rassemblements le 20 juin devant toutes les ARS et manifestation nationale le 2 juillet à Bercy

La question d'une prochaine réunion du comité national de grève se pose comme une nécessité. D'ores et déjà,

le Collectif Inter-Urgences a réaffirmé les revendications communes et appelé tous les grévistes à se réunir le 20 juin devant le siège des Agences régionales de Santé (ARS) de toute la France, ainsi qu'à une nouvelle manifestation nationale le 2 juillet à Bercy, avec les fédérations syndicales FO, CGT, Sud.

Dans les Pays de la Loire, les personnels des SAU en grève de la région se sont rassemblés avec leurs organisations syndicales FO, CGT, Sud, dès 10 heures le 20 juin à Nantes. L'Union départementale FO de Loire-Atlantique a bien sûr soutenu leur initiative et affirmé sa présence à leurs côtés ce jour-là.

Extraits du communiqué de l'UD CGT Force-Ouvrière de Loire-Atlantique - Nantes, le 17 juin 2019 -

Pour tenter de répondre à la mobilisation, la ministre Agnès Buzyn (...) a fait quelques annonces:

▶Une «prime individuelle de risque» dévolue aux personnels exposés à des conditions de travail difficiles de 100 euros nets, qui serait payée dès juillet à tous les professionnels des services d'urgences (hors médecins) ;

▶L'attribution d'une «prime de coopération» pour le personnel paramédical opérant des actes par délégation des médecins. Cette prime à la tête du client ne concernerait que quelques agents, selon des modèles de délégation de tâches, prévus dans son projet de loi Santé. Cette annonce est une mesure inacceptable qui vise à diviser les personnels. Depuis le début de la grève, l'une des principales revendications, c'est «300 euros pour tous !».

Sur les effectifs, compte tenu des 550 services d'urgences, les 15 millions d'euros annoncés correspondent à 23 000 euros par service. Ce qui correspond à un demi-poste d'infirmier par service. Autre provocation, le recours étendu aux « heures supplémentaires », alors que les agents n'en peuvent plus, qu'ils sont de plus en plus nombreux en arrêt maladie. Les personnels en grève revendiquent des effectifs et la ministre répond par des heures supplémentaires. C'est inacceptable ! (...)

Le jeudi 20 juin à 10h, l'UD FO sera aux côtés des services en grève qui se rassembleront à Nantes, devant l'ARS, pour exiger la satisfaction de leurs légitimes revendications :

- ▶Création de postes pérennes ;
- ▶Arrêt des fermetures de lits et de services et création de lits d'aval ;
- ▶Prime de 300 euros pour tous.



Rassemblement devant les Urgences de Saint-Nazaire en soutien à la manifestation nationale du 6 juin à Paris

Situation aux Urgences de Nantes et de Saint-Nazaire

CH Saint-Nazaire



Gaël Leturque - secrétaire du syndicat FO des hospitaliers de Saint-Nazaire

Les camarades urgentistes paramédicaux sont en grève depuis le 10 mai. Ce même jour, un comité de grève est mis en place et élu avec des membres permanents dont je fais partie.

Nous avons rencontré la direction de l'hôpital par deux fois. Lors de la deuxième rencontre, notre direction nous informe que l'ensemble des revendications représentées

un coût budgétaire de 1,8 million d'euro par an et qu'elle ne pouvait répondre que partiellement à deux revendications : 1 administratif h24 et 1 brancardier h24.

Le 23 mai, l'ensemble des médecins urgentistes, y compris le chef de service, décident à leur tour de se mettre en grève. Suite à cela, la direction décide d'assigner l'ensemble des médecins et des personnels paramédicaux, ce qui permet d'avoir 100% des personnels des urgences en grève.

Pour la montée du 6 juin à Paris, nous étions 15 à partir de Nantes et

25 en tout à Paris, car des camarades étaient déjà sur Paris. Lors de cette manifestation beaucoup de contacts ont été pris, car 80 services d'urgences étaient représentés.

A ce jour, nous avons rencontré le maire et président du conseil de surveillance de St Nazaire, ainsi que les députés et sénateur de notre circonscription qui essaient de faire remonter nos difficultés au gouvernement.

Un comité de grève des médecins est en train de se constituer, dans lequel il y a de grandes chances que le syndicat FO soit invité.

Le mouvement ne s'essouffle pas: des campagnes de tractage, des appels au soutien financier de la population et par voie de pétition sont organisés. Nous pouvons également compter sur le soutien des Gilets Jaunes qui

font signer les pétitions dans l'ensemble de la presqu'île (près de 2 000 signatures récoltées par leur intermédiaire).

Les dernières annonces du gouvernement, avec entre autres les 70 millions d'euros débloqués, ne font que renforcer la volonté de continuer le combat. Ces annonces ne répondent pas aux revendications des personnels en grève. Comme ils le disent, on ne fait pas la manche.

Pour ce qui est de Saint-Nazaire et au vu des contacts partout en France, le mouvement n'est pas près de s'arrêter.»

« le mouvement n'est pas près de s'arrêter »

CHU Nantes



Sylvie Moisan - secrétaire du syndicat FO du CHU de Nantes

En grève depuis fin avril 2019, le service a obtenu une partie de ses revendications... mais la Direction exige que le préavis soit levé avant d'attribuer les postes et les lits arrachés.

Les grévistes ont ainsi obtenu 10 postes IDE AS, dont la moitié seulement en avril 2020, ainsi que la création de 30 lits de médecine (14 en novembre 2019 le reste en 2020).

Par contre, la Direction refuse d'accorder un poste d'AS supplémentaire à l'accueil des urgences pour être 2 du lundi au dimanche et non du lundi au samedi...

Il en va de même pour le poste AS de nuit à l'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD).

Les personnels des Urgences maintiennent la grève, avec le collectif Inter-Urgences et leurs organisations syndicales FO, CGT et Sud, pour obtenir satisfaction sur les revendications nationales.

Les propositions ministérielles sont très insuffisantes et ont été rejetées par les hospitaliers des urgences ! »

Extraits de la Motion AG CHU Nantes du 14 juin 2019



Tous les salariés sont concernés !

Les salariés présents en AG à l'appel des Organisations syndicales CGT, FO, SUD et d'Inter urgences CHU Nantes affirment qu'aux Urgences comme dans une très grande majorité de services, ils ne peuvent plus prendre en charge les patients selon les règles déontologiques qui s'imposent à eux (...)

Les faits sont têtus et démontrent que c'est la grève (ou la menace de grève) qui permet d'avancer ou de gagner sur les revendications [l'AG cite des exemples d'avancées concrètes dans les services : Urgences, Orthopédie et neurotraumato, Médecine pédiatrique de spécialité, UCA, Dermatologie, Psychiatrie, Maternité].

C'est la mobilisation, par la grève, et pas par des journées d'action à répétition, qui permettra aux Hospitaliers de gagner sur leurs revendications (...)

Ça suffit ! Satisfaction des revendications dès maintenant ! Celles des urgences comme celles de l'ensemble des Hospitaliers ! (...)

Rassemblements devant les ARS le 20 juin pour faire aboutir leur plate-forme revendicative.

Ehpad

Conférence de presse le 27 mai dernier

Dans leurs éditions du 28 mai dernier, les quotidiens Ouest France et Presse Océan ont rendu compte de la conférence de presse tenue par FO dans les locaux de l'Union départementale concernant la situation particulièrement dégradée dans les établissements d'hébergement des personnes

âgées dépendantes (EHPAD). Nos camarades ont rappelé à cette occasion les revendications portées par FO, en particulier l'augmentation générale des salaires et l'application de la loi en matière de taux d'encadrement des résidents : un salarié pour un résident.



Gérard Caillon, secrétaire général de l'Uni870058 s(le)24()25(g t)9d).4Ft le maint-dNztaire:()24(Y)68.3(ant

FO revendique l'application de la loi en matière d'encadrement

Malgré l'intense mobilisation des personnels des EHPAD durant l'année 2018, en particulier la grève historique du 31 janvier 2018, le gouvernement n'a apporté aucune solution aux problèmes que rencontrent les EHPAD. Les assises départementales, organisées par le Département de Loire-Atlantique, n'ont également rien donné. « Les directions locales ne disposent pas du financement nécessaire pour assurer des conditions d'accueil et de travail suffisantes. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'application de la loi, qui permettra d'atteindre le taux d'encadrement d'un salarié par résident », a indiqué Gérard Caillon. À titre de comparaison, le taux d'encadrement moyen dans le département est de 0,6 salarié pour un résident, en tenant compte des personnels administratifs, techniques, d'encadrement, en plus des soignants. Dans un EHPAD comme celui de Donges, le taux d'encadrement des personnels soignants est de 0,47.

Les personnels souffrent du sous-effectif permanent

« Cette situation de sous-effectif permanent implique un gros turnover. Les collègues ne restent pas.

Dans la pratique, ils se retrouvent dans l'impossibilité de mettre en œuvre ce qu'ils ont vu en formation », explique Yann Le Fol. « Beaucoup de personnels choisissent ce métier pour le relationnel qu'il implique et, aujourd'hui, ils ne peuvent plus avoir ce relationnel », surenchérit Sylvie Moisan.

Dans la dernière période, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a ouvert des crédits à hauteur de 8 millions d'euros, mais exclusivement pour du matériel.

Or, beaucoup de résidents souffrent de handicaps lourds qui impliqueraient d'être au moins deux pour les porter, ce qui n'est souvent pas le cas. « De nombreux collègues se retrouvent usés physiquement très rapidement. Des inaptitudes au service sont déclarées dès 40 ans. Et après, que deviennent ces salariés en invalidité ? », dénonce Yann Le Fol.

Public-privé, la nécessaire revalorisation des salaires

De plus, les salaires sont bas et doivent être revalorisés : dans un EHPAD public, un aide-soignant touche en début de carrière le SMIC pendant 7 ans et une prime de 10%. Dans un EHPAD privé, un aide-soignant touche le SMIC pendant 10 ans. « Dans ces conditions, on a de plus en plus de difficultés à recruter des soignants », indique Gérard

Caillon. « Il manque trois postes en CDI à l'EHPAD d'Aigrefeuille. »

Des inquiétudes pour les futures personnes âgées

Sylvie Moisan exprime son inquiétude quant à la situation des EHPAD du CHU de Nantes : « Pour des raisons budgétaires, 66 lits seront supprimés dans les EHPAD du CHU, soit 1/7ème des lits disponibles. Nantes attire les retraités, mais nous aurons de moins en moins de places d'accueil ».

Le département de Loire-Atlantique compte 16 lits pour 100 personnes âgées, dans le public comme dans le privé. Pour simplement maintenir le ratio actuel, il faudrait 17 000 lits supplémentaires d'ici 2040.

FO déterminée pour gagner

Dans ce contexte extrêmement dégradé, Force Ouvrière affirme ses revendications et sa combativité : « Nous tenons partout où c'est possible des assemblées générales et des réunions d'information. Nous distribuons des tracts. Nous préparons la rentrée », indiquent Yann Le Fol et Gérard Caillon. « Cela concerne tous les citoyens : notre degré de civilisation se mesure à notre capacité de traiter nos anciens... », conclut Sylvie Moisan

Comme nous l'écrivions dans L'Ouest syndicaliste n°701, la Cour administrative d'Appel de Nantes examinait le recours d'une salariée ayant travaillé sur le site amianté du Tripode.

Ce tribunal a reconnu la double faute de l'État, employeur public et législateur.

Il a condamné l'administration à indemniser notre collègue à hauteur de 9 000 € pour préjudice d'anxiété. La prescription est réfutée.

C'est une première victoire dans ce long combat pour la santé au travail et contre l'amiante.

Cela étant, le dossier continue pour les autres salariés amiantés, le classement du site et, au-delà, pour l'ensemble des salariés exposés à l'amiante et aux autres produits dangereux.

Fabien Chédeville
Secrétaire FGF-FO 44

Non au travail du dimanche !

L'Ouest syndicaliste a rendu compte dans son précédent numéro de l'excellent accord signé par FO dans le département, qui permet notamment de limiter drastiquement le nombre de dimanches travaillés dans l'ameublement, avec des contreparties supérieures au Code du travail.

Il convient de rappeler l'opposition fondamentale de l'Union départementale aux ouvertures le dimanche et son attachement indéfectible au repos dominical. Comme l'ont démontré notamment les camarades d'Auchan Trignac, tout est une question de rapport de force.

Communiqué

de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique

L'Union départementale CGT-Force-Ouvrière de Loire-Atlantique réaffirme son opposition à l'ouverture des magasins le dimanche et son attachement au repos dominical pour le plus grand nombre. C'est cette position de principe qui a conduit Force Ouvrière à signer dernièrement un accord départemental dans l'ameublement limitant l'ouverture à trois dimanches dans l'année (au lieu des 52 autorisés) avec des contreparties supérieures au Code du travail en

termes de salaire (majoration de 110%), de récupération, de frais de garde et de transport. L'UD CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique regrette que certaines grandes enseignes (Carrefour, Auchan, Casino, etc.) aient décidé d'ouvrir leurs magasins tous les dimanches matins jusqu'à 13h comme l'autorise la loi. À chaque fois, les sections locales Force Ouvrière se sont prononcées contre ces ouvertures. La section FO Auchan Trignac a même obtenu de la direction que ce magasin reste

fermé le dimanche. Les enseignes sont donc obligées de recruter le plus souvent des étudiants pour assurer les ouvertures de magasins. L'UD CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique considère dans ces conditions qu'il est urgent de réglementer par la loi et par des accords collectifs l'ouverture des magasins le dimanche, en particulier dans l'agro-alimentaire.

Fait à Nantes, le 11 juin 2019

● Par Yann Couroussé - Secrétaire-adjoint de l'Union départementale CGT-FO 44

Dans un contexte économique d'intense « guerre des prix » et de crise du pouvoir d'achat, les enseignes de la grande distribution ont décidé de se recentrer sur le « cœur de métier », en particulier l'épicerie.

Dans les enseignes intégrées (Carrefour, Auchan, Casino), cela se traduit par des suppressions de postes (plan de départs volontaires, plan de sauvegarde de l'emploi ou rupture conventionnelle collective) et des ventes de magasins des enseignes intégrées.

Pour les franchisés (Super U, Intermarché, Leclerc), où il revient aux patrons propriétaires de points de vente de gérer la crise, les licenciements paraissent indolores, mais n'en existent pas moins.

Ouverture du dimanche et pression maximale dans les enseignes intégrées

Dans ce contexte, les directeurs d'Hypers subissent une pression maximale de la Direction générale. Certains ont donc décidé d'ouvrir l'Hyper le dimanche matin, afin de gonfler leur chiffre d'affaires. L'autorisation du maire n'est pas nécessaire dans ce cas, si le magasin ferme à 13h et ne vend que de l'épicerie : rappelez-vous, le « cœur de métier »...

On explique alors aux organisations syndicales que seuls les volontaires et les étudiants travailleront ! Si cela ne suffit pas, on menace : le magasin sera cédé à la location gérance (franchise) et adieu l'ensemble des avantages signés dans le groupe par les organisations syndicales.

La situation dans le département

Dans le département, les deux magasins Auchan de Saint-Herblain et de Saint-Sébastien ouvrent le dimanche matin, respectivement depuis les mois de mars et avril 2018. Grâce au combat que nos camarades ont mené, le magasin Auchan Trignac reste quant à lui fermé. Le Géant Casino de la Chapelle-sur-Erdre ouvre depuis le 2 juin 2019, même si cela lui vaut la colère des petits commerçants et du maire de la commune. Enfin, nos camarades FO de Carrefour

Beaulieu résistent actuellement aux pressions exercées par la direction, afin de conserver la fermeture de l'Hyper le dimanche matin.

Pratique contractuelle contre charte de bonne conduite

Il est possible de faire face à la généralisation du travail du dimanche.

Dans l'ameublement, nous avons signé un accord donnant aux salariés des contreparties supérieures au code du travail et limitant à 3 le nombre de dimanches ouverts dans l'année, contre 52 autorisés...

Ce texte n'a rien à voir avec le document relayé par les éditions d'Ouest France et Presse océan du 6 juin 2019, qui font état d'un pseudo-accord entre les organisations patronales (MEDEF, CPME, U2P), les organisations CFDT, CFE-CGC, CFTC, UNSA et les associations de commerçants (Plein Centre et Unacod) pour l'ouverture des commerces de centre-villes de la

métropole nantaise trois dimanches de décembre 2020.

Il s'agit en réalité d'une charte de bonne conduite, en vigueur depuis 2014, sous l'impulsion de Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole. Nous avons alerté à l'époque sur les dangers et les dérives de ce texte. Le Medef, qui souhaitait juste un blanc-seing des organisations syndicales, nous avait alors exclus des négociations. La protection des petits commerces, leitmotiv de l'époque, est maintenant réduite comme une peau de chagrin. Les signataires de ce pseudo-accord le reconnaissent même dans la presse...

À Force Ouvrière nous pensons que rien n'est définitif : les accords se font et se défont. Ce qui est possible dans l'ameublement peut l'être aussi dans les autres branches. Il suffit que les différentes parties veuillent bien s'asseoir à la table des négociations avec une réelle volonté d'aboutir.

La pratique contractuelle, rien que la pratique contractuelle. ■



Rassemblement contre l'ouverture du dimanche, le 24 décembre 2017 à Auchan Trignac

INTERVIEW

La section FO Auchan Trignac a mis en échec l'ouverture dominicale



De g. à d. : Cédric Hémery, délégué syndical ; Vincent Oblin, élu DP et Philippe Fraud, ancien délégué syndical, conseiller du salarié.

Pouvez-vous présenter la section FO du magasin Auchan de Trignac ?

Philippe Fraud - La section FO a été créée en 1999. Avant cette date, il n'y avait qu'une seule organisation, la CFTC. Les salariés avaient donc besoin d'un syndicat libre et indépendant. Jusqu'en 2008, nous arrivions en deuxième position des élections professionnelles du magasin de Trignac. Depuis, nous sommes majoritaires, à hauteur de 60% des voix, devant la CFTC, la CFDT et la CGC...

Comment avez-vous réussi à devenir majoritaires ?

Cédric Hémery - Nous ne faisons pas de cinéma. Nous portons les revendications sur le terrain et, sur cette base, effectuons un travail de rassemblement.

PF - Dès la création de la section, nous avons démontré la spécificité de FO. Tout de suite, nous avons dénoncé à l'époque la mise en œuvre des 35 heures, qui s'accompagnait de la suppression des primes de vacances, des primes d'ancienneté, du temps de pause...

Vincent Oblin - FO a combattu tout cela, alors que la CFTC se l'est avalé.

Concernant le travail du dimanche, comment la section FO a-t-elle mis en échec le plan de la direction ?

PF - Il faut tout d'abord rappeler qu'en 1988, le directeur de l'époque a tenté de manière aventureuse d'ouvrir le magasin un dimanche. L'inspection du travail est intervenue et, en moins d'une heure, le magasin avait été fermé, avec une amende en prime !

CH - En 2015, la direction a fait courir le bruit selon lequel elle envisageait d'ouvrir le dimanche. Nous avons réagi et tué dans l'œuf cette idée. Par contre, en 2017, la direction décide d'ouvrir le magasin les 24 et 31 décembre. Nous avons pourtant exprimé notre désaccord en séance du comité d'entreprise, qui s'était tenu début décembre, soit à peine deux-trois semaines avant l'ouverture effective.

PF - Nous avons vérifié à l'époque si l'activité du magasin était à prédominance alimentaire, condition pour un magasin d'ouvrir jusqu'à 13h le dimanche matin sans autorisation du maire. C'était le cas, à hauteur de 53%. Dans ces conditions, nous avons compris que seul le rapport de force permettrait de faire reculer la direction. Il fallait y aller. Nous avons récupéré du matériel FO à l'Union locale et nous sommes rendus au magasin le 24 au matin, dès 7 heures.

VO - Nous avons couché des caddies sur tout le parking. Par mégarde, nous avons un peu dépassé la zone privée du magasin et les gendarmes sont venus à notre rencontre. Pas de problème. Le directeur nous avait lancé des menaces auparavant, mais nous avons tenu toute la matinée.

PF - Nous avons lancé des mots d'ordre contre le travail du dimanche, pour la protection des centres villes et des petits commerces, etc. Des journalistes sont venus nous interroger, effectuer un reportage. Nous savions que l'action que nous venions de mener aurait une portée. De fait, le chiffre d'affaire du dimanche 24 a été divisé par trois le 31. Le directeur n'a plus voulu retenter l'expérience.

Les magasins Auchan de Saint-Herblain et de Saint-Sébastien ouvrent tous les dimanches. Quelle est la différence ?

PF - La seule différence, clairement, c'est l'absence d'une section syndicale FO pour mener la bagarre revendicative.

VO - C'est tout l'enjeu des prochaines élections CSE, qui se dérouleront en octobre 2019. Contrairement aux précédentes élections, où chaque magasin élisait son CE, nous sommes regroupés en « zone de vie », avec les deux autres Auchan du département. Trois magasins au lieu d'un.

CH - Ces élections sont donc très importantes. Nous y jouons notre poids électoral, en terme de représentativité, pour peser sur les décisions de la direction et défendre l'intérêt de nos collègues. ■

L'OS a lu

Ça va mal, ça va mal !
On parle des riches, œuf corse, pour lesquels la vie n'est pas toujours un long fleuve tranquille. D'abord, c'est discriminant de dire «les riches». Il faut dire «les plus aisés». C'est comme dire «les pauvres», c'est daté, ça fait Zola, misérabiliste. Pourquoi pas «les effarés» de Rimbaud, tant qu'on y est ?

«Noirs dans la neige et dans la brume,
Au grand soupirail qui s'allume,
Leurs culs en rond
A genoux, cinq petits,-
misère!-
Regardent le boulanger faire
Le lourd pain blond... (...) »

Non, «les moins aisés», c'est plus courtois.
Ainsi, il n'y a plus ni riches ni pauvres, il n'y a que des gens aisés, certains plus et d'autres moins, voilà tout.
Mais revenons à nos moutons «pluzèzès».
Que leur arrive-t-il ?
Dans le dernier numéro, nous les avions pourtant laissés en forme olympique. Ils s'étaient goinfré 434 milliards d'euros de bénéfices en 10 ans, leur «Caca-rente» caracolait coquettement à 5 500 points, les colères plébéiennes avaient été violemment réprimées, comme la troupe savait mater les révoltes indigènes pour protéger les intérêts des propriétaires au temps béni des colonies.

L'Ordre «républicain», incarné par un roitelet triomphalement «plébiscité» par 10% de «pluzèzès» était maintenu à leur profit.

Hélas, tout passe, tout lasse !
Fol esprit qui batifole sans se soucier du lendemain !
Et l'Avenir, vous y pensez à l'Avenir ?

Qu'est-ce qui garantit la pérennité de leurs grandes maisons dans les prairies (sans oublier la villa à St Barth' et le chalet de Gstaadt) ?
Qui s'en soucie ?

Heureusement que tata Lagarde et le FMI veillent au grain. Et justement le FMI est inquiet.

À force de distribuer du pognon à tout va dès qu'une poignée de grognons occupe les ronds-points, Robin des Voix électorales a foutu tout le monde dans la merde : trop de dettes. Trop d'argent distribué aux pauvres. Et le pognon, ça ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval, encore moins dans la poche d'un «pluzèzé».

Du coup, ça fait des dettes.
En plus, faut voir ce qu'ils en font, les «moinzèzès», du pognon qu'on leur donne : ils épargnent. Parfaitement ! Les 3,33€/jour (trop) généreusement accordés par ce cœur sensible ? Direct chez l'Ecuréuil ! Après on s'étonne que la croissance ne croisse pas plus vite. Quel égoïsme !

C'est pas des conneries, c'est Olivier Garnier, directeur de la Banque de France qui le dit.
Même qu'il a vu «une forte hausse du pouvoir d'achat en 2019», Olivier (le «JDD», 12/06/19).
Chacun fume ce qu'il veut, mais une descente des stup' à la Banque de France, ça s'rait pas du luxe...
Enfin, pas de panique, le FMI sait

Les «pluzèzès» et les poules tueuses

Maman, les poules ont des dents !

«Aussi incroyable que cela puisse paraître, un renard a été découvert mort, dans la nuit du 6 au 7 mars dernier, dans un élevage de poules à Pontivy (Morbihan)»

(«Le Parisien», 12/06/19)
«L'animal avait été tué à coups de bec par une partie des 6 000 poules de cet élevage du lycée agricole du Gros-Chêne.»

«Les poules peuvent arriver en masse et le renard, surpris, a pu paniquer devant le nombre», explique Pascal Daniel, le directeur de l'exploitation.

«Il y avait des coups au niveau du col et de l'encolure. Parfois les renards portent des blessures liées à la gale. Là, il ne semblait pas malade et c'étaient bien des coups de becs.»

«Les poules sont là depuis juillet, donc depuis plus de sept mois et ont sans doute appris à se défendre.»

Un renard qui panique devant



le nombre, des poules qui ont appris à se défendre, pour sûr, la métaphore n'est pas dure à filer. C'est peut-être ce qui a inspiré le journaliste économique multicartes François Lenglet, un crocodile des plateaux télé, gémissant dans le JDD du 15 juin sur la politique fiscale : «Encore une fois, les aisés sont des proies faciles.»

Les aisés, des proies ? Même pas

protégés... Et Brigitte Bardot qui laisse faire...

Où peut-on trouver des petits «zèzès» en peluche, trop mignons trop choux pour offrir en doudous aux rejetons des gentils zinvestisseurs ?

Quant aux capricieux, gare !
«Si tu ne manges pas ton caviar, les vilaines poules tueuses viendront attaquer ton doudou «zèzé». Maman !

« Faire un effort budgétaire structurel ambitieux »



Europe 1, 05/06/19

«Il était 1 heure du matin, dans la nuit de mardi à mercredi dernier, lorsque Marie, infirmière aux urgences de l'hôpital de Lons-le-Saunier, dans le Jura, a entendu les gendarmes frapper à la porte. (...) «Ils ont réveillé tout le monde. Le but, c'était que je reçoive une réquisition pour aller travailler le lendemain matin à 7 heures.» (...) «Je n'ai rien signé, je ne voulais pas être réquisitionnée», balaie Marie.

«Ce n'est pas une façon de travailler pour moi. On n'est pas des criminels. En plus, on aime notre travail, on ne ferait pas ça dans des conditions pareilles si on ne l'aimait pas. On veut juste retourner au travail avec du monde en plus, avec des moyens en plus.»

Sur France Inter, un collègue soignant témoigne :

Les gendarmes ont sonné chez elle à une heure du matin, en lui disant «Vous devez aller travailler à sept heures demain.» Elle a dit qu'elle avait deux enfants, qu'elle ne pouvait pas les faire garder. Les gendarmes lui ont répondu de se débrouiller, qu'elle devait être à sept heures du matin au travail.» (...)

La direction de l'hôpital jurassien a fait appel à des intérimaires. Problème : la plupart ne viennent pas des urgences, «ils ne sont pas formés au matériel du service, ça aboutit à des situations dingues, et les patients attendent des heures», se désole un urgentiste.»

Sur Europe 1, le 04/06/19, le porte-parole de l'Association des médecins urgentistes résumait

ainsi la situation :

«Madame Buzyn est aujourd'hui en train de tuer l'hôpital public, elle met les patients en danger. (...) Plus globalement, l'urgentiste dénonce l'attitude «méprisante» du gouvernement dans ce dossier (...) Selon lui, «la ministre ment lorsqu'elle dit qu'elle «cherche des solutions» et qu'elle «travaille avec les urgentistes». (...)

«(...) on ferme des services, des maternités et des malades attendent sur des brancards pendant des heures (...), poursuit l'urgentiste. «C'est ça la réalité des urgences aujourd'hui. (...)

On n'a même pas la bienveillance de nos directions locales, qui ne pensent qu'à équilibrer le budget à la fin de l'année.»

L'OS a lu

ce qu'il faut faire pour résorber une dette : il suffit de «faire un effort budgétaire structurel ambitieux». Comment ? Facile, en «réduisant les dépenses publiques», c'est-à-dire en taillant dans les dépenses de santé, d'éducation, les retraites et les indemnités-chômage.

La routine, quoi.
Oh, on les voit venir les esprits chagrins avec leurs gros sabots ! Oui, euh, c'est encore sur les pauvres que ça va retomber, et patati et patata...

Eh bien, pas du tout ! Le FMI a tout prévu. Il faut couper dans les dépenses tout en assurant un service de même qualité, voire mieux. Mais bon sang, mais c'est bien sûr !

Sage conseil, et d'ailleurs, si l'on en croit les projets de réformes qui poussent plus vite que la mûre lépreuse dans une ferme normande, la leçon est bien apprise.

Chaque projet est précédé du même rituel «pédagogique» :

1. La «réforme» à venir est «plus que jamais nécessaire». (traduction : ça va saigner !)
2. Elle répond à un diagnostic «partagé» par tous les «partenaires sociaux responsables» (le Medef, la CFDT et leurs clones)
3. Les gouvernements précédents ont trop tardé par manque de courage politique (pas étonnant que ces foireux se soient fait dégager).

4. Ça sera vachement mieux après, plus proche du citoyen, plus mignon, grave «cute». (Y'a toujours des malcomprenants prêts à gober n'importe quelle salade)

5. Le monde change, il est impératif de s'adapter (trad : il nous reste des stocks de flashballs)

6. Une concertation pour faire joli, un texte adopté par ordonnances et la messe est dite.

Allez, faites pas la tête, les «pluzèzès», vous avez quand même deux ou trois lots de consolation.

Tenez, pour vous remonter le moral, la revue de poésie «Le Revenu» du 15/03/19 annonce un record de dividendes aux actionnaires du CAC40 pour 2019 : + 50Milliards.

Là, ça va mieux ?
Et celle-ci : grâce aux «réformes» entreprises depuis plusieurs années, la France rentre dans le Top5 des pays les plus «attractifs» pour les gentils investisseurs.

Vous voyez bien que tout n'est pas si noir.

Ah, bien sûr, il y a les poules tueuses. Ça, oui, ça fout les chocottes ! La perfection n'est pas de ce monde, mais reconnaissez que vous ne leur laissez guère d'autre choix, aux poules.

AFOC 44
Association Femmes Ouvrières Communistes de Loire-Atlantique

- À Nantes (sur rendez-vous)
Lundi : 9h30-12h30
Mercredi : 14h-17h
Tél. : 02 28 44 19 31
- À St-Nazaire (sur rendez-vous)
Jeudi 14h-17h
Tél. : 02 40 22 52 35

La prise en charge des dossiers est suspendue à Nantes et St-Nazaire du 27 juin au 26 août.